Département

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

N° AG-2022-26

NORD

Canton

GRANDE-

SYNTHE Commune

GRAVELINES

ARRETE DU MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

5.5 - Délégation de signature

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les articles L. 2122 - 22 & L. 2122 - 23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les délégations du Conseil Municipal au Maire et sur la possibilité pour le Maire de déléguer sa signature,

Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints du 23 Mai 2020,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 Mai 2020 relative à la délégation du Conseil au Maire,

Considérant qu'en l'absence du Maire pour la période du SAMEDI 30 JUILLET 2022 au DIMANCHE 21 AOÛT 2022 INCLUS, il convient de déléguer la signature du Maire,

ARRETE:

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Deuxième Adjointe Déléguée au Maire du SAMEDI 30 JUILLET 2022 au VENDREDI 12 AOUT 2022 inclus, puis Monsieur Alain MERLEN, Premier Adjoint Délégué au Maire du SAMEDI 13 AOÛT 2022 au DIMANCHE 21 AOÛT 2022 inclus pour signer toutes pièces ou documents utiles au fonctionnement courant de l'Administration Communale (Hors pièces comptables et pièces liées à l'exécution de la commande publique).

Article 2:

Délégation de signature est donnée par ordre de priorité à :

Madame Christelle DENEUVILLE, Conseillère Municipale Déléguée du SAMEDI 30 JUILLET 2022 au VENDREDI 12 AOÛT 2022 inclus puis Monsieur Alain MERLEN, Premier Adjoint Délégué au Maire, du SAMEDI 13 AOÛT 2022 au DIMANCHE 21 AOÛT 2022 inclus pour signer les pièces comptables et pièces liées à l'exécution de la commande publique.

Article 3:

Délégation de signature est donnée à Madame Christelle DENEUVILLE, Conseillère Municipale Déléguée du SAMEDI 30 JUILLET 2022 au VENDREDI 12 AOÛT 2022 inclus, puis Monsieur Alain MERLEN, Premier Adjoint Délégué au Maire du SAMEDI 13 AOÛT 2022 au DIMANCHE 21 AOÛT 2022 inclus au cas où les délais de procédure ne permettraient pas de surseoir à la signature sans mettre en difficulté le fonctionnement des services ou sans risquer de léser les intérêts de la commune, pour les décisions à prendre en vertu et selon les dispositions de la délibération du conseil municipal du 23 Mai 2020 dans le cas suivant :

4° - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Article 4:

Délégation de signature est donnée à Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Deuxième Adjointe Déléguée au Maire du SAMEDI 30 JUILLLET 2022 au VENDREDI 12 AOÛT 2022 inclus, puis à Monsieur Alain MERLEN, Premier Adjoint Délégué au Maire du SAMEDI 13 AOÛT 2022 au DIMANCHE 21 AOÛT 2022 inclus au cas où les délais de procédure ne permettraient pas de surseoir à la signature sans mettre en difficulté le fonctionnement des services ou sans risquer de léser les intérêts de la commune, pour les décisions à prendre en vertu et selon les dispositions de la délibération du conseil municipal du 23 Mai 2020 dans les cas suivants :

- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal:

GRANDE-

SYNTHE

Commune **GRAVELINES**

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté – Egalité - Fraternité N° AG-2022-26

ARRETE DU MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

5.5 - Délégation de signature

Article 6:

Les actes ainsi dressés comporteront uniquement le nom et la signature de l'élu, précédés de

la mention « Pour le Maire » ou « Par délégation du Maire ».

Article 7:

Le présent arrêté sera :

inscrit au registre des arrêtés ;

Notifié aux intéressé(e)s;

Transmis au Sous-Préfet de DUNKERQUE;

Transmis au Receveur Municipal.

Article 8:

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Je soussignée Mª Alaim Menlem Reconnais avoir reçu ampliation du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de ce jour. Notification faite le 06/01/22 [signature]

Totale Kuckha Je soussigné Reconnais avoir reçu ampliation du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif

de Lille dans un délai de 2 mois à compter de ce

Notification faite le 06/07/22

[signature]

Fait à GRAVELINES, LE 0 8 JUIL 2022 POUR EXTRAIT CONFORME, Le Maire,

Bertrand RINGOT

Je soussignée chai stelle Denamille

Reconnais avoir reçu ampliation du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de ce jour.

Notification faite le

[signature] <

Reçu en Sous-Préfecture le 0 6 JUIL. 2022 Mis en ligne sur le site de la Ville le 2 1 JUIL, 2022